



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 novembre 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Léopold, que :
 - la hauteur des deux futurs immeubles soit de 1 étage contrairement au règlement de zonage qui prévoit 2 étages minimum;
 - l'usage résidentiel puisse être localisé au niveau du rez-de-chaussée contrairement au règlement de zonage qui prévoit qu'il est permis aux étages supérieurs et inférieurs au rez-de-chaussée uniquement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 10 octobre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA